

## Sondage auprès des employés à l'égard d'une entente écrite

Pour être considéré comme valable, l'entente écrite ou le document d'opinion doit clairement démontrer que les employés ont pris une décision éclairée et qu'ils savaient qu'ils avaient le choix d'approuver ou non la proposition.

Le document doit comprendre ce qui suit :

1. La proposition que les employés ont acceptée, sur la page même où les signatures ont été apposées.
2. Une liste des employés visés par le changement d'horaire.
3. La signature de tous les employés visés, qu'ils aient approuvé ou non la proposition.
4. Les raisons pour lesquelles certains employés n'ont pas pu signer, par exemple parce qu'ils étaient en congé.
5. S'ils ont des questions ou des préoccupations, les employés peuvent communiquer avec la Direction des normes d'emploi par téléphone, au 204 945-3352, ou au 1 800 821-4307 (sans frais au Manitoba), ou encore par courriel, à [employmentstandards@gov.mb.ca](mailto:employmentstandards@gov.mb.ca).

Voici ce à quoi peut ressembler un document d'accord des employés :

*Nous vous demandons d'examiner la proposition formulée par l'ENTREPRISE XYZ en vue de demander à la Direction des normes d'emploi de délivrer un permis l'exemptant des dispositions du Code des normes d'emploi. Veuillez étudier la proposition, préciser si vous l'approuvez ou non et signer ci-dessous.*

*Proposition :* (Veuillez préciser toutes les dispositions relativement au nouvel horaire.)

*(Exemple) Les employés du service de criblage travailleront 10 heures par jour (de 8 h à 18 h), à raison de 50 heures par semaine et de 80 heures toutes les deux semaines, sans toucher de rémunération des heures supplémentaires. Les employés auront droit à une pause de 15 minutes à 10 h, à une pause de 30 minutes à midi et à une autre pause de 15 minutes à 15 h. Une rémunération des heures supplémentaires sera versée aux employés qui travailleront plus de dix heures par jour, 50 heures par semaine et 80 heures au cours d'une période de deux semaines.*

*Si l'ENTREPRISE XYZ n'est pas en mesure de répondre à certaines de vos questions ou préoccupations concernant cette proposition, veuillez communiquer avec la Direction des normes d'emploi au 204 945-3352 ou au 1 800 821-4307 (sans frais au Manitoba).*

*Veuillez signer à l'endroit prévu à cet effet ci-dessous et préciser si vous approuvez ou désapprouvez la proposition.*

	<i>Signature</i>	<i>Date</i>	<i>Approuve</i>	<i>Désapprouve</i>
<i>Albert Einstein</i>	_____			
<i>Bob Newhart</i>	_____			
<i>Carmen Electra</i>	_____			
<i>Davie Jones</i>	_____			
<i>Ed Asner</i>	_____			
<i>Frankie Avalon</i>	_____			
<i>Gina Lollobrigida</i>	_____			